

VIGIE de la LAICITE 34

Inquiétude sur l'ambiguïté d'un communiqué

Le Président de la République publie régulièrement des communiqués, à l'occasion d'événements majeurs ou, du moins considérés comme tels, pour mériter que le chef de l'Etat leur consacre un communiqué. Il y a, de fait, de nombreux exemples de cette pratique qui justifie soit l'importance d'une situation, soit celle d'une personnalité. Le décès d'un pape fait évidemment partie de cette possibilité à la fois par la personnalité du disparu que l'importance du rôle qu'il a pu tenir.

Le communiqué de l'Elysée pour "le décès de Sa Sainteté Benoit XVI" mérite d'être lu, comme un parfait exemple d'ambiguïté politique !

1- On pourrait peut-être balayer ce jugement, au nom des contraintes qui pèsent inévitablement sur ce type de manifestation. On pourrait notamment rappeler que ce type d'exercice relève de la fonction diplomatique qui, par essence, se développe toujours dans une certaine ambiguïté : celle-ci loin d'être une marque de faiblesse serait, au contraire, une véritable force, car selon l'heureuse formule du Cardinal de Retz qui s'y connaissait bien "On ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment !". Donc il faudrait faire la part des contraintes multiples qui pèsent sur l'auteur du communiqué et tenter, éventuellement, de percer, comme dans un texte "à clef", le sens véritable qu'il faudrait retenir. Peut-être alors ce communiqué ne révèlera rien de plus que ce qu'écrivent toutes les chancelleries du monde à cette occasion, avec quelques inflexions dues aux particularismes des auteurs ou des intérêts qu'ils représentent.

2- Il est aussi possible de préciser ce que, pour le Président français, représente ce communiqué. D'abord, il faut rappeler que le Pape de l'Eglise romaine, possède une double qualité. Il est évêque de Rome et en tant que tel, chef spirituel d'une communauté symbolique, celle de l'église de Rome fondée selon la tradition par Pierre, le premier des disciples. Depuis Rome, il devient alors l'héritier de la primauté de Pierre, au moins pour les catholiques, et a en charge toute la direction spirituelle de la communauté catholique dans son ensemble. Mais, de manière d'abord pratique à partir du Moyen Age puis de façon plus affirmée au cours des siècles (les Etats du Pape) pour enfin se formaliser en 1929, il devient le chef d'un tout petit Etat, celui du Vatican. Comme tout Etat, celui-ci a les organes de délibération et de gouvernement, mais aussi des signes visibles même s'ils sont assez symboliques : un drapeau, une armée, un territoire, une banque, etc. Le Pape est donc un chef d'Etat qui par ses ambassadeurs (les nonces apostoliques) entretient des rapports tout à fait officiels d'Etat à Etat. C'est évidemment le cas de la France, et l'on sait comment par exemple, au moment de la crise de 1905, c'est le rappel à Paris de l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège qui a marqué la rupture entre la République et le Vatican.

Ainsi donc, lorsque le Pape disparaît, deux réalités sont sollicitées : il s'agit évidemment de la mort du chef spirituel des catholiques, mais aussi de la disparition d'un chef d'Etat. Dès lors le communiqué de la Présidence se trouve dans une situation où l'expression publique du chef de l'Etat devrait choisir entre les deux qualités de la personne, qui relèvent de deux fonctions et de deux appréciations différentes. On comprend immédiatement que le Président français n'a aucune qualité ni aucune légitimité pour se placer sur le terrain théologique et celui de la foi, qui ne relève d'aucune de ses attributions constitutionnelles ! Il ne peut donc saluer que le Chef d'Etat qui vient de disparaître.

3- La lecture, en ce sens du communiqué de l'Elysée, est assez décevante ou plutôt inquiétante ! Après avoir rapidement rappelé la biographie du pape défunt (son enfance, ses études de théologie puis ses responsabilités notamment au sein de la « Congrégation pour la doctrine de la foi » (qui est le nouveau nom de la vieille institution de « l'Inquisition »

...), le communiqué poursuit : "loin de rechercher la fusion de l'Etat et de l'Eglise, il rappela l'importance d'une distinction du religieux et du politique". On se prend à penser que le communiqué va alors développer ce que le défunt Pape a réalisé en tant que Chef d'Etat Las, il n'en sera pas question et pour cause ! Car, en cette matière de quoi aurait-il fallu parler ? Des rapports avec les autres Etats, ou des voyages, des rapports avec les organisations internationales de l'ONU jusqu'à l'Union Européenne... On ne peut pas dire qu'à cet égard il y avait beaucoup à dire, même s'il aurait été intéressant de montrer comment Benoit XVI (déjà par le nom qu'il avait choisi) se voulait éminemment européen et n'avait pas la vision planétaire d'un Jean-Paul II. Que dire alors de la gestion de "son" Etat ? On sait que ce sont les fuites, puis les annonces plus officielles concernant la gestion financière du Vatican, puis la question de la Banque Vaticane avec quelques crimes à la clé, qui ont été le début d'une longue souffrance se terminant par la démission, sans compter les révélations stupéfiantes concernant la pédophilie dans l'église et les mœurs développées dans certains couvents. Mais évidemment, on ne peut pas parler de ces choses-là dans un communiqué de deuil ! La seule mention de son rôle officiel dans le communiqué pointe son "ambassade" au nom de Jean-Paul II pour le 60° anniversaire du débarquement de Normandie et le voyage en France en septembre 2008. Evidemment c'est un peu court.

4- Pour conclure, le lecteur restera assez perplexe devant la phrase de conclusion : "Le Président de la République salue un interlocuteur éclairé de la France dans sa construction d'une "laïcité positive", qui sut faire entrer l'Eglise meurtrie par les tempêtes du XX° siècle dans son troisième millénaire. (...)"

On ne savait pas que l'Eglise catholique était partisane d'une « laïcité positive » ...car on ne savait pas, au moins en France, que l'église catholique était partenaire de la construction du principe de Laïcité, qui, par définition, fait partie de la responsabilité de la République et d'elle seule...Que l'Eglise s'en accorde, c'est tant mieux, et cela a été tout le discours des pères fondateurs de ce principe en 1905, notamment A Briand. Mais ce dernier n'a jamais qualifié le principe de la loi de 1905 comme "positif", même s'il a tout fait pour éviter toute rupture ce que ne cessaient d'organiser le Vatican et les forces très conservatrices de la Chambre des Députés.

Quant aux tempêtes du XX° siècle qui ont meurtri l'Eglise, on ne sait pas ce qu'il faut en penser. Bien sûr, on pourrait penser à bien des événements, montée du nazisme et du fascisme, guerres et exterminations, guerres coloniales ...où l'Eglise catholique n'a pas toujours été du côté où on l'attendait. Mais ce petit morceau de phrase sonne curieusement comme un rappel pour les français, rappel d'un autre texte du Président parlant de la nécessité de "réparer" les relations entre l'Eglise catholique et la République, "abimées" au cours du XX° siècle : discours des Bernardins du début du premier quinquennat ! On sait combien cette repentance avait été reprochée au Président ! On n'ose pas penser qu'il reprendrait ici ce petit rappel...

Peut-être, faut-il revenir alors à notre début : l'ambiguïté...comme ressource politique. La politique n'est pas le lieu de la vérité mais de l'art ou de l'artifice. Comme l'écrivait Balthazar Gracian : "tout art doit se démentir lui-même. Et l'artifice suprême, c'est de le recouvrir par un art encore plus grand".....(« Le héros »,1636).

Michel MIAILLE